

DMA facture instrumentale option guitare

Diplôme des métiers d'art

Niveau de qualification : 5 - Savoirs étendus,
spécialisés, factuels et théoriques

Bac + 2

[Code Certif Info N°63190]



Type de titre / diplôme

Certification active

Descriptif, Objectif et Programme

Objectif

Le titulaire de ce DMA assure la conception, la fabrication et la mise en oeuvre de travaux de maintenance, de réparation et de restauration-conservation d'instruments de musique. Il est spécialiste d'un type d'instruments particulier : accordéon, guitare, instruments à vent ou piano. Qu'il travaille sur une création, une transformation d'instrument ou sur une copie de modèle, le facteur d'instruments établit au préalable des croquis et des plans, procède éventuellement à des recherches muséographiques, élabore un cahier des charges et conçoit une méthode de travail respectueuse de l'intégrité de l'instrument. Il choisit les opérations et les outillages les plus appropriés et utilise, si besoin est, des logiciels de CAO et DAO.

Le facteur d'instruments travaille en tant qu'artisan créateur indépendant, ou comme salarié d'une PME ou TPE. Selon la taille de l'entreprise, il est responsable de fabrication, de réalisation de prototypes, de maintenance ou de restauration. Outre ses activités d'encadrement et de pilotage de projets, il peut être amené, avec de l'expérience, à remplir des fonctions d'expertise.

A propos de l'option :

L'option guitare forme aux processus de fabrication et techniques d'accord des instruments à cordes frottées et pincées : guitare, mandoline, banjo, violon, violoncelle, contrebasse

Modules

Épreuve / Unité (EU) - 01.1. Culture générale et expression

Épreuve / Unité (EU) - 01.2. Langue vivante étrangère
Épreuve / Unité (EU) - 01.3. Sciences appliquées
Épreuve / Unité (EU) - 02. Langue vivante étrangère 1
Épreuve / Unité (EU) - 03.1. Culture artistique
Épreuve / Unité (EU) - 03.2. Culture visuelle
Épreuve / Unité (EU) - 03.3. Culture musicale
Épreuve / Unité (EU) - 03.4. Pratique plastique
Épreuve / Unité (EU) - 04.1. Atelier son
Épreuve / Unité (EU) - 04.2. Démarche de projet
Épreuve / Unité (EU) - 05.1. Communication technique
Épreuve / Unité (EU) - 05.2. Technologie de spécialité
Épreuve / Unité (EU) - 05.3. Atelier de création et de réalisation
Épreuve / Unité (EU) - 06.1. Culture générale et expression
Épreuve / Unité (EU) - 06.2. Langue vivante étrangère
Épreuve / Unité (EU) - 06.3. Sciences appliquées
Épreuve / Unité (EU) - 07. Économie et gestion de l'entreprise
Épreuve / Unité (EU) - 08.1. Culture artistique
Épreuve / Unité (EU) - 08.2. Culture visuelle
Épreuve / Unité (EU) - 08.3. Culture musicale
Épreuve / Unité (EU) - 08.4. Pratique plastique
Épreuve / Unité (EU) - 09.1. Atelier son
Épreuve / Unité (EU) - 09.2. Démarche de projet
Épreuve / Unité (EU) - 10. Rapport de stage ou d'activités professionnelles
Épreuve / Unité (EU) - 11. Projet professionnel

Poursuite et débouchés

Débouchés

Le secteur d'activité, qui est celui de la facture d'instruments de musique, comporte divers types d'entreprise dont la grande majorité sont d'une part des PME, des TPE ou des structures culturelles publiques ou privées, d'autre part des ateliers indépendants. Selon le cas, le titulaire du DMA est donc salarié ou artisan à son propre compte.

Il exerce ses activités en atelier, en bureau d'étude ou sur site et effectue les déplacements requis, avec ou sans les instruments.

Après une période d'adaptation au milieu professionnel, il est susceptible, en tant que salarié, d'encadrer une équipe et d'assurer la cohésion nécessaire avec l'ensemble des services, et, en tant qu'artisan à son propre compte, d'exercer les fonctions de chef d'entreprise.

Emplois salariés :

- responsable de fabrication ;
- responsable de conception et de réalisation de prototypes ;
- responsable de maintenance ;
- responsable de travaux de restauration ;

- responsable de parc instrumental.

Emploi indépendant :

- artisan.

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 6899

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/6899>

Certificateur

Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Valideur

Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Pour en savoir plus

<https://eduscol.education.fr/sti/formations/dma-diplomes-metiers-dart/dma-facture-instrumentale-options-guitare>

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
2011	Information non communiquée

Domaine(s) de formation

45595 : Lutherie

Lien(s) vers les métiers (ROME)

B1501 : Fabrication et réparation d'instruments de musique

Groupes formation emploi (GFE)

V : Création et production artistique

Domaine de spécialité (NSF)

234 : Travail du bois et de l'ameublement

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
241841	02/01/2019	Information non communiquée

Textes officiels

[Arrêté du 08/04/2009](#)

Publication : 08/05/2009

Descriptif : Arrêté du 8 avril 2009 portant définition et fixant les conditions de délivrance du diplôme des métiers d'art « facture instrumentale » options accordéon, guitare, instruments à vent et piano

Code NOR : ESRS0906083A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS0906083A>

Création : Oui

[Décret du 18/05/2018](#)

Publication : 20/05/2018

Descriptif : Décret n° 2018-367 du 18 mai 2018 relatif au diplôme national des métiers d'art et du design

Code NOR : ESRS1809019D

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS1809019D>

Modification : Oui

Informations mises à jour le 13/05/2019 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-63190.html>